



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, VASSEUR Quentin, Mmes PILLA Claire, DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mme LARVENT Vanessa, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal,
Mme HENOQUE Brigitte, Conseillère municipale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMBREZ Bertin.

O B J E T

N°6

DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS - ANNÉE 2023

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'établir le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2023.

Ce bilan retrace les acquisitions et les cessions réalisées par la Commune ou pour son compte sur l'ensemble de son territoire.

Pour l'année 2023, la Commune :

- ✓ a fait quatre cessions,
- ✓ et n'a fait aucune acquisition.

I - C E S S I O N S

Parcelles bâties

Aliénation de l'immeuble sis 30 rue des Martyrs de la Résistance - Vente définitive

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé de modifier les modalités de vente du bien sis 30 rue des Martyrs de la Résistance, qui avait fait l'objet au préalable d'une procédure de bien sans maître.

Les précédentes modalités de mise en vente prévoyaient une clause résolutoire liée à un conventionnement avec l'ANAH. Ce conventionnement posant des difficultés de mise en œuvre pour les particuliers, il a donc été décidé d'aliéner l'immeuble via une vente classique.

Cette nouvelle mise en vente n'a reçu qu'une seule offre émise par la SAS LF STONE, sise 131 rue Victor Hugo à LOMME (59160).

Une délibération en date du 30 mars 2023 a entériné cette vente au profit de la SAS LF STONE ou toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réservait de désigner.

Un acte notarié a été signé le 11 septembre 2023 devant Maître Juliette BONDUELLE-HAIRE, Notaire à LILLE et publié aux Hypothèques le 19 septembre 2023, volume 2023 P 28376.

Parcelles non bâties

Aliénation de la parcelle AS 928 sise rue Vaillant au profit de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Régularisation foncière

La MEL a procédé à l'aménagement de places de stationnement devant le square Senet, sis rue Vaillant, impactant une partie de la parcelle AS 887, propriété de la Ville.

Un document d'arpentage a entériné la division de ce terrain en 2 parcelles distinctes : AS 927 et AS 928.

Un accord de principe a été formulé le 9 décembre 2015 quant à la cession de la parcelle AS 928 au profit de la MEL, la parcelle AS 927 restant propriété Ville.

S'agissant d'un transfert de propriété d'un bien communal qui a vocation à intégrer le domaine public communautaire, la cession s'est faite à l'euro symbolique.

Cette aliénation a été entérinée lors du Conseil municipal du 3 octobre 2016.

Transfert du Domaine Public Communal vers le Domaine Public Communautaire des parcelles AZ 608, AZ 610, AZ 612 et AZ 614, sises allée Georges Delfosse dans le cadre de projet d'aménagement - Régularisation foncière

Par délibération du 10 décembre 2013, le Conseil municipal a entériné un transfert du domaine public communal vers le domaine public métropolitain de certaines parcelles sises allée Georges Delfosse dans le cadre du réaménagement du parking aménagé par la MEL.

Les parcelles incluait à la fois le parking et l'allée Georges Delfosse.

La vente du site des serres en 2018 a également entraîné des divisions cadastrales.

Ci-dessous, un récapitulatif de ces divisions cadastrales :

Parcelles divisées	Parcelles restant propriété ville	Parcelles transférées à la MEL
Anciennes références	Nouvelles références	
AZ 481	AZ 609 d'une contenance de 0ha 19a 22ca	AZ 608 d'une contenance de 0ha 05a 12ca
AZ 523	AZ 611 d'une contenance de 3ha 10a 76ca	AZ 610 d'une contenance de 0ha 17a 96ca
AZ 564	AZ 613 d'une contenance de 0ha 00a 22ca	AZ 612 d'une contenance de 0ha 01a 58ca
AZ 565	AZ 615 d'une contenance de 0ha 05a 01ca	AZ 614 d'une contenance de 0ha 14a 43ca

Le transfert à la MEL des parcelles AZ 608, 610, 612 et 614 a été entériné au cours du Conseil municipal du 15 décembre 2022 et consenti à l'euro symbolique.

Transfert du Domaine Public Communal vers le Domaine Public Communautaire de la parcelle AX 599 (partie) sise avenue Henri Delécaux dans le cadre d'un projet d'aménagement

En 2019, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a saisi la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue Henri Delécaux, et notamment, l'aire de stationnement devant l'immeuble appartenant à Partenord.

En effet, cet aménagement nécessitait la cession d'une partie de la parcelle AX 599 appartenant à la Commune.

Cette cession a été autorisée lors du Conseil municipal du 19 juin 2020 et réalisée à l'euro symbolique.

Ces transferts de parcelles communales au profit de la Métropole Européenne de Lille ont fait l'objet d'un seul acte administratif, signé le 13 avril 2023, publié et enregistré le 19 avril 2023 au SPF DE LILLE 3, Volume 2023 P 5914.

II - ACQUISITIONS

Parcelles bâties et non bâties

Aucune acquisition de parcelles bâties et non bâties n'a été réalisée au cours de l'année 2023.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- de prendre acte de ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Transmis en Préfecture le 01 JUIL. 2024

Affiché le 01 JUIL. 2024

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Bertin LEMBREZ
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20240627_05
Objet :	Bilan annuel des acquisitions et des cessions - année
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	059-215903287-20240701-20240627_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20240701-20240627_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20240627_06 bilan annuel aquisitins et cessions 2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20240701-20240627_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	294 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2024 à 14h32min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2024 à 14h32min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2024 à 14h34min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2024 à 14h34min37s	Reçu par le MI le 2024-07-01